

18/08/2020

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre réponse à notre recours gracieux concernant le projet du 1284 ARS et nous vous remercions de mettre fin à ce projet.

Vous avez récemment dit à plusieurs reprises que les recours faisaient avancer le débat et vous vous en félicitez. Pourtant, une fois de plus, ce recours, ainsi que celui des riverains proches, a été rejeté ce qui est contradictoire avec votre satisfecit. Vous vous en tenez à la lettre pour rejeter nos arguments alors que nous, nous ouvrons la discussion à l'esprit. Vous avez signé le permis en mars car il était conforme au PLU. Quelques semaines plus tard, pour une raison mystérieuse et révélée, que vous avez tenue à nous sceller, le permis n'est plus acceptable. Comme quoi, s'en tenir à la lettre est chez vous fluctuant.

C'est s'en tenir à la lettre que de s'étonner que l'association Parc Lefebvre soit concernée par ce projet, car les pollutions multiples qu'allaient apporter ce projet ne se seraient pas arrêtées à la moitié de la rue Carnot, comme un célèbre nuage.

C'est s'en tenir à la lettre que de dire que la compensation écologique ne concerne pas ce projet car un maire élu sur une promesse d'écologie ne peut se satisfaire de quelques arbrisseaux plantés sur un gazon qui serait grillé à la première canicule.

C'est s'en tenir à la lettre que de dire que la pharmacie n'est pas identifiée en bâtiment remarquable.

La lettre étant chez vous fluctuante, vos arguments sont de fait vacillants alors que les nôtres, s'en tenant à l'esprit, restent pertinents car ils sont en pleine phase avec les tendances sociétales actuelles.

Salutations distinguées.